

## Conseil Municipal du 09 décembre 2019

### Annexe à l'ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2019.

Aucune observation n'a été formulée.

Le compte rendu du 30 septembre 2019 déjà remis aux élus est de nouveau consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à leur disposition en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

2. Construction du lieu multi accueil Louise et Jean Delattre Blondeau – 1ère tranche – Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020.

Pour le projet de construction du lieu multi accueil Louise et Jean Delattre Blondeau, présenté et adopté par les élus (choix du projet) le 15 avril 2019 avec un programme fonctionnel, architectural, technique et environnemental adopté par le Conseil Municipal le 27 juin 2018, une subvention au titre de la DSIL 2020 peut être demandée auprès de l'Etat. Toutefois, compte tenu du montant du projet, il est nécessaire de le scinder en tranches.

De fait, la demande de subvention portera sur une première tranche reprenant les coûts (HT) :

- de la mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage : 28 222,50 €
- des honoraires du jury : 1 695,68 €
- des indemnités de concours : 20 000,00 €
- au prorata du montant des travaux correspondant aux lots 1, 2, 3 et 4 (1 020 373,10 €) par rapport au montant global des travaux (2 150 712,30 €)  
( $\times 1\,020\,373,10 / 2\,150\,712,30$ ) pour :
  - la mission maîtrise d'œuvre : 110 821,93 €
  - la mission SSI : 1 755,41 €
  - la mission du CSPS : 1 891,33 €
  - la mission du contrôleur technique : 2 965,22 €
  - la mission d'OPC : 14 228,30 €
- de l'étude géotechnique : 7 797,00 €

- des travaux des lots n<sup>os</sup> :
  - 1 – Gros œuvre : 477 728,05 €
  - 2 – Charpente : 117 346,72 €
  - 3 – Couverture/étanchéité : 241 586,34 €
  - 4 – Menuiseries extérieures/Serrurerie : 183 711,99 €

soit un total de 1 209 750,47 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le projet de construction du lieu multi accueil Louise et Jean Delattre Blondeau,
- pour la première tranche de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DSIL 2020, thématique « Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants » avec un financement assuré comme suit (HT) :
  - montant prévisionnel de la 1<sup>ère</sup> tranche : 1 209 750,47 €
  - DSIL 2020 (Etat) : 40 % : 483 900,19 €
  - ADVB 2020 (Conseil Départemental du Nord) : 40 % : 483 900,19 €
  - autofinancement : 20 % : 241 950,09 €
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les plans d'insertion du projet, des perspectives, masse, d'élévations, du rez-de-chaussée et R+1, des coupes sont joints en annexe de la présente, consultables dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

### 3. Ecole maternelle Suzanne Lanoy – Travaux d'aménagement, de remise aux normes d'accessibilité et de sécurité – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020.

Comme indiqué lors du Conseil Municipal du 30 septembre dernier, des travaux d'aménagement, de remise aux normes d'accessibilité et de sécurité sont à entreprendre à l'école maternelle Suzanne Lanoy.

Ces travaux portent sur :

- l'extension de deux salles de classe par la création d'un bloc sanitaire accessible avec SAS pour les enfants et les personnels avec prolongement du réseau de chauffage existant,
- le remplacement des portes des deux classes ouvrant sur l'extension et des fenêtres en simple vitrage. Des menuiseries en alu double vitrage seront installées,
- la création d'une issue de secours et d'une rampe d'accès PMR,

- la démolition de l'ancienne garderie se trouvant dans l'enceinte de l'école et face à la route départementale. L'emprise libérée par la démolition fera place à un aménagement paysager. Une clôture, un portail, un portillon avec visiophone seront installés et un accès piéton d'environ trois mètres sera créé à destination des parents en parallèle de l'aménagement paysager et matérialisé en béton désactivé. De plus, une cuve/réserve d'eau de pluie sera enterrée et servira au service technique pour l'arrosage des espaces verts.
- la reprise des réseaux dans la cour y compris tranchée et reprise des enrobés.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 416 509 € HT, se décomposant comme suit :

- honoraires de maîtrise d'œuvre (Cabinet Chapel Architectes):	18 500 €
- frais de géomètre	: 2 206 €
- étude de sols/géoméca	: 3 232 €
- CSPS	: 2 546 €
- diagnostic amiante/plomb	: 3 450 €
- contrôle technique	: 2 490 €
- travaux	: 384 085 €

Pour ces travaux d'aménagement, une subvention au titre de la DETR 2020 peut être demandée auprès de l'Etat.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le projet de travaux d'aménagement, de remise aux normes d'accessibilité et de sécurité de l'école maternelle Suzanne Lanoy,
- de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2020, thématique « Travaux intéressant les autres constructions publiques » avec un financement assuré comme suit (HT) :

↳ montant du projet : 416 509,00 €

↳ DETR 2020 (Etat) : 40 % : 166 603,60 €

↳ autofinancement : 60 % : 249 905,40 €

- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le plan des travaux et la perspective sont joints en annexe de la présente, consultables dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

#### 4. Elan du cœur : subvention exceptionnelle à allouer à l'association Extravadance.

Il est proposé d'allouer à l'association Extravadance une subvention exceptionnelle d'un montant de 400,00 € pour sa participation à l'animation de la soirée de l'Elan du cœur qui s'est déroulée le 28 septembre dernier.

5. Vente des parcelles cadastrées B 3338, B 3337 et B 3335 situées rue Augustin Tirmont à Raimbeaucourt.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder à la vente :
  - à M. Duhem Arnaud et Mme Lucile Gaudet, domiciliés à Raimbeaucourt, de la parcelle B 3338 (ex 3221p), située rue Augustin Tirmont, d'une superficie de 21 m<sup>2</sup>, au prix de 40,00 € le m<sup>2</sup>, soit un prix global de 840 €, frais de notaire en sus à la charge de l'acquéreur,
  - à la SCI IDelmich, domiciliée à Raimbeaucourt, des parcelles B 3337 (ex 3221p) d'une superficie de 47 m<sup>2</sup> et B 3335 (ex 3218p) d'une superficie de 302 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 349 m<sup>2</sup>, au prix de 40,00 € le m<sup>2</sup> et un prix global de 13 960 €, frais de notaire en sus à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des actes et documents se rapportant à ces décisions.

Le plan de cadastre, le plan de division et les estimations des domaines sont joints en annexe de la présente, consultables dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la mairie.

6. Acquisition de la parcelle cadastrée ZE 25 située lieudit « Boudela Hameau » à Raimbeaucourt au profit de la commune.

L'AFR, propriétaire de la parcelle ZE 25, lieudit « Boudela Hameau », d'une superficie de 124 m<sup>2</sup> a décidé de la céder à la commune par délibération en date du 25 octobre dernier au prix de 60,00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder à l'acquisition de la parcelle ZE 25, lieudit « Boudela Hameau » d'une superficie de 124 m<sup>2</sup>, au prix de 60,00 €, frais de notaire en sus,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte et l'ensemble des documents se rapportant à cette décision.

Le plan de cadastre, la délibération de l'AFR, les avis des domaines sont joints en annexe de la présente, consultables dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

7. Classement dans le domaine public communal des parcelles B 399, 400, 401 et 402 situées Voie du Moulin à Raimbeaucourt.

Dans le cadre de la construction du lieu multi accueil Louise et Jean Delattre Blondeau, il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder au classement dans le domaine public communal des parcelles, situées Voie du Moulin, carrière de la Sablière :
  - B 399 : 1346 m<sup>2</sup> avec un linéaire de 3,90 mètres
  - B 400 : 3306 m<sup>2</sup> avec un linéaire de 49,08 mètres

- B 401 : 1145 m<sup>2</sup> avec un linéaire de 22,48 mètres
- B 402 : 1358 m<sup>2</sup> avec un linéaire de 27,56 mètres

soit une superficie globale de 7155 m<sup>2</sup> et un linéaire de 103,02 mètres,

- d'autoriser M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la concrétisation du classement de ces parcelles avec mise à jour du tableau s'y rapportant.

Le plan de bornage est joint à la présente, consultable dans le dossier mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

#### 8. Décision budgétaire modificative n°3.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision budgétaire modificative n° 3 comme suit :

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>10222</b>	<b>FCTVA</b> 020 - FCTVA	700,00 €	<b>700,00 €</b>
<b>1322</b>	<b>Subvention de la Région</b> 821 - Subvention de la Région	-20 948,00 €	<b>-20 948,00 €</b>
<b>13251</b>	<b>GFP de rattachement</b> 020 - Fonds de concours - Politique foncière	118 306,00 €	<b>118 306,00 €</b>
<b>1328</b>	<b>Autres subventions</b> 020 - Remboursement assurance/dégâts des eaux - CCAS 020 - Subvention d'équipement du CCAS 020 - Travaux P3 - 2019 (OS)	3 500,00 € 123 000,00 € 4 071,00 €	<b>130 571,00 €</b>
<b>1342</b>	<b>Amende de police</b> 821 - Plateau surélevé - Rue du Maréchal Foch 821 - Passage piéton PMR 821 - Radar pédagogique	12 575,00 € 1 960,00 € 1 560,00 €	<b>16 095,00 €</b>
<b>021</b>	<b>Virement à la section de fonctionnement</b> 020 - Virement à la section de fonctionnement	-22 203,00 €	<b>-22 203,00 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>222 521,00 €</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

<b>2051</b>	<b>- Concessions et droits similaires</b> 020 - Acquisition logiciels - Gestion des cimetières	5 255,00 €	<b>5 255,00 €</b>
<b>2111</b>	<b>- Acquisition de Terrains</b> 020 - Acquisition terrain - Parcelle ZE 25	600,00 €	<b>600,00 €</b>
<b>2128</b>	<b>- Autres agencements et aménagement de terrains</b> 020 - Travaux de création de jardins familiaux	123 000,00 €	<b>123 000,00 €</b>
<b>2135</b>	<b>- Installations générales, agencements, aménagements</b> 020 - Travaux sur les 3 bas-reliefs - salle des fêtes 020 - Travaux de réfection du plafond du CCAS 020 - Travaux de mise en conformité électrique - mairie- CCAS- Restaurant scolaire 211 - Fourniture et pose d'une porte vitrée en alu - Ecole Suzanne Lanoy 211 - Fourniture de 10 stores - Ecole Suzanne Lanoy 212 - Fourniture de 12 stores - Ecole Jules Ferry 212 - Travaux d'installation WIFI- Ecole Jules Ferry 213 - Fourniture et pose d'un visiophone - Ecole Jules Ferry 412 - Travaux d'installation de sondes de régulation - Pompe d'arrosage au stade <i>Travaux en régie (OS) :</i> 020 - Aménagement du local d'archives - Mairie 020 - Remise en état du CCAS 020 - Réfection du plafond - salle des fêtes 212 - Réfection du plafond de 2 classes+ Bibliothèque - Ecole Jules Ferry 213 - Réfection de la salle polyvalente - Ecole Victor Hugo 411 - Réfection des vestiaires - salle des sports	11 650,00 € 7 000,00 € 2 700,00 € 7 690,00 € 2 965,00 € 2 760,00 € 3 205,00 € -1 910,00 € 1 250,00 € 31 530,00 € 10 850,00 5 550,00 3 770,00 3 210,00 5 550,00 2 600,00	<b>68 840,00 €</b>
<b>2152</b>	<b>- Installations de voirie</b> 821 - Acquisition d'un radar mobile 821 - Acquisition de panneaux de signalisation	-1 090,00 € 1 950,00 €	<b>860,00 €</b>
<b>21534</b>	<b>- Réseaux d'électrification</b> 020 - Travaux d'alimentation électrique - bungalows - service technique	2 730,00 €	<b>2 730,00 €</b>
<b>21568</b>	<b>- Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile</b> 113 - Travaux de remplacement d'un poteau incendie - Rue Marcel Sembat	2 855,00 €	<b>2 855,00 €</b>
<b>2158</b>	<b>- Autres installations, matériel et outillage techniques</b> 020 - Travaux de chauffage - Prestation P3 (OS)	4 071,00 €	<b>4 071,00 €</b>
<b>2183</b>	<b>- Matériel de bureau et matériel informatique</b> 020 - Acquisition de matériel informatique - Cyber centre 020 - Acquisition de matériel informatique - Maison France Services	11 050,00 € 690,00 €	<b>11 740,00 €</b>
<b>2184</b>	<b>Mobilier</b> 020 - Acquisition de vestiaires avec banc - bungalows - service technique	1 570,00 €	<b>1 570,00 €</b>
<b>2188</b>	<b>Autres immobilisations corporelles</b> 020 - Acquisition d'un aspirateur - souffleur - broyeur - service technique 020 - Acquisition de deux distributeurs de sel - service technique	500,00 € 500,00 €	<b>1 000,00 €</b>
<b>2313</b>	<b>Constructions</b> 211 - Création de sanitaires et démolition de l'ancienne garderie - Ecole Suzanne Lanoy 212 - Extension de la garderie et sanitaires - Ecole Jules Ferry	110 000,00 € -110 000,00 €	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>222 521,00 €</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

023	020	Virement à la section d'investissement	-22 203,00 €
60613	020	Chauffage urbain	10 000,00 €
	213	Chauffage urbain	10 000,00 €
60632	213	Fournitures de petit équipement	4 298,00 €
615221	020	Entretien et réparations de bâtiments publics	4 000,00 €
64168	20	Autres emplois d'insertion	6 000,00 €
673	20	Titres annulés	2 300,00 €
678	20	Autres charges exceptionnelles	400,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>14 795,00 €</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

722	020	Travaux en régie (OS)	31 530,00 €
73211	020	Attribution de compensation	-13 960,00 €
7381	020	Taxe additionnelle aux droits de mutation	-9 640,00 €
74718	020	Autres participations	7 500,00 €
74832	020	Attribution du Fonds Départemental de péréquation de la TP	-6 785,00 €
7588	020	Autres produits de gestion courante	6 150,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>14 795,00 €</b>

Il est précisé :

Pour l'investissement :

- Recettes :

Pour l'essentiel, qu'elles portent sur :

- l'attribution du fonds de concours – Politique foncière - par Douaisis Agglo pour 118 306 € (art 12351),
- l'ajustement de la subvention obtenue par la Région pour les travaux de réaménagement du Centre-Bourg – 2ème phase (art 1322), (359 052 €),
- l'attribution de la subvention d'équipement par le CCAS (art 1328) pour la création des jardins familiaux, travaux inscrits en dépenses à l'article 2128,
- l'attribution par le Département de subventions au titre du produit des amendes de police pour 16 095 € (art 1342).

- Dépenses :

Pour l'essentiel, ces dépenses correspondent à :

- Art 2051, l'acquisition d'un logiciel pour la gestion du cimetière pour 5 255 €
- Art 2135 :
  - aux travaux de réfection des trois bas-reliefs de la façade de la salle des fêtes pour 11 650 €
  - aux travaux de mise en conformité électrique de la mairie, du CCAS et du restaurant scolaire pour 2 700 €
  - à la fourniture et pose d'une porte vitrée en alu à l'école Suzanne Lanoy

- à la fourniture et pose de stores à l'école Jules Ferry et à l'école Suzanne Lanoy pour respectivement 2 760 € et 2 965 €
- Art 21568 : au remplacement du poteau incendie face au 607, rue Marcel Sembat pour 2 855 €
  - Art 2183 : à l'acquisition de matériel informatique pour 11 050 € afin de remplacer les ordinateurs du Cyber-centre devenus obsolètes
  - Art 2184 : à l'acquisition de vestiaires avec banc nécessaires à l'agencement des bungalows du service technique pour 1 570 €
  - Art 2188 : à l'acquisition d'un aspirateur-souffleur-broyeur et de deux distributeurs de sel pour les services techniques de la commune.

Pour le fonctionnement :

- Dépenses :

Il s'agit d'ajuster les crédits nécessaires aux dépenses liées :

- au contrat d'exploitation de chauffage (art 60613),
- à l'emploi des contrats aidés (art 64168),
- à l'achat de matériel pour le service technique nécessaire à l'entretien des divers bâtiments (art 60632).

La somme de 2 300 € est également inscrite à l'article 673 – Titres annulés (sur exercice antérieur) afin de régulariser un trop-perçu de remboursement d'indemnités journalières de la C. N.P.

- Recettes :

Il convient d'inscrire les travaux en régie effectués par le service technique (art 722) pour les transférer en dépenses d'investissement afin de valoriser le patrimoine de la commune (voir art 2135).

De plus, suite aux différentes notifications reçues courant novembre du Département, les crédits relatifs au fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (art 7381) et au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (art 74832) doivent être réduits.

Par ailleurs, compte tenu du transfert de charges de la compétence GEMAPI à Douaisis Agglo (cf. CM du 27/06/19), il y a lieu de diminuer les crédits de l'attribution de compensation pour 13 960 € à l'article 73211.

9. Restauration scolaire – Dispositif de tarification sociale des cantines : adhésion de la commune – Détermination des tranches.

L'Etat a instauré un dispositif de tarification sociale des cantines pour les repas pris par les élèves des écoles élémentaires et maternelles.



Ce dispositif implique la mise en place de trois tranches et le fonds de soutien d'un montant de 2,00 € par repas n'est versé aux communes que pour les repas dont le prix n'excède pas 1,00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer au dispositif de tarification sociale des cantines mis en place par l'Etat pour les élèves domiciliés à Raimbeaucourt scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles de la commune,
- de déterminer les tranches comme suit :
  - tranche 1 – quotient : 0 € à 499 €
  - tranche 2 – quotient : 500 € à 899 €
  - tranche 3 – quotient : 900 € et plus

avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Dans le cadre de la délégation qu'il a reçu le Conseil Municipal au titre de l'article L 2122- 22 du C.G.C.T., les tarifs seront fixés par décision du Maire.

Toutefois, le Conseil Municipal est informé qu'ils seront, pour un repas, les suivants :

- tranche 1 : 0,90 €
- tranche 2 : 1,00 €
- tranche 3 : 3,45 € (tarif fixé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 inchangé)

Pour les élèves des classes maternelles et élémentaires domiciliés à l'extérieur de la commune, les tarifs sont inchangés, soit, selon le quotient familial :

- 0 € à 499 € : 4,70 €
- 500 € à 899 € : 4,85 €
- 900 € et plus : 5,00 €

La note explicative de la Délégation Interministérielle à la Prévention et à la Lutte contre la Pauvreté est jointe en annexe de la présente, consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

#### 10. Enseignement musical dans les écoles – Convention financière à passer avec l'Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt – Année scolaire 2019/2020.

Dans le cadre de l'enseignement musical dispensé dans les trois écoles de Raimbeaucourt, il est proposé au Conseil Municipal :

- de passer avec l'Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt une convention financière pour l'année scolaire 2019/2020 avec un versement d'une subvention de fonctionnement de 5 375 € pour cinq interventions hebdomadaires,
- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Le rapport des interventions 2018/2019 et la convention sont joints en annexe de la présente, consultables dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

11. Contrat Enfance Jeunesse (CEJ): renouvellement pour la période 2019/2022 - autorisation de signature.

Suite à la demande de la CAF du Nord, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire :

- à renouveler le CEJ dans l'état donc à le reconduire pour la période 2019/2022,
- à modifier et/ou supprimer les actions qui le nécessitent,
- à signer la convention et l'ensemble des documents s'y rapportant.

Le CEJ version papier, période 2015/2018 est de nouveau consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie et également sur le site Internet de la commune.

12. SMTD – Carte Or personnes âgées – Participation de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation de la commune à 22,00 €, soit 50 % du coût de la carte qui est de 44,00 €. Il est précisé que durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2019 aucune personne de la commune n'a demandé le bénéfice de cette carte.

13. Conseil Départemental du Nord – Entretien des bandes cyclables - Convention.

Le Conseil Départemental du Nord a décidé par délibération du 03 juin 2019 de réaliser le balayage des bandes cyclables sur les routes départementales dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Raimbeaucourt est concernée par les bandes cyclables de la rue Marcel Sembat et Sainte Barbe.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter la convention proposée par le Département qui est jointe en annexe de la présente, consultable dans le dossier mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune,
- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

14. Délégation du Conseil Municipal au maire (article L 2122-22 du CGCT).

14-1 – Droit de préemption de la commune.

Depuis la réunion du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2019, le droit de préemption de la commune n'a pas été exercé.

14-2 – Marchés publics selon la procédure adaptée.

Pour les travaux d'aménagement des écoles élémentaire Jules Ferry et maternelle Suzanne Lanoy, la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet Chapel Architectes à Douai comme suit :

- Ecole élémentaire Jules Ferry : 16 000 € HT
- Ecole maternelle Suzanne Lanoy : 18 500 € HT

Les arrêtés en date du 26 septembre 2019 correspondant à ces décisions sont joints en annexe de la présente, consultables dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

15. Questions diverses.